

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Tri des déchets

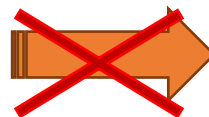
Pour un compost labellisé AB, fini les litières dans les biodéchets !



Les habitants ont l'habitude de déposer leurs litières végétales dans le bac biodéchets. Changement en mars : les litières de toutes sortes sont à composter à domicile ou à défaut à déposer dans le bac gris pour les Ordures Ménagères Résiduelles. Explications.

Jusqu'à présent, je déposais mes litières végétales dans le bac biodéchets. Pourquoi je ne peux plus ?

Les biodéchets sont envoyés sur une plateforme de compostage. Le compost qui y est produit est labellisé « utilisable en agriculture biologique ». La norme qui encadre la production de ce compost interdit simplement les litières, de toutes sortes, dans les intrants.



Aussi, pour produire un compost de qualité, valorisé en Agriculture Biologique, respectueux de la norme, les litières ne sont plus admises dans les bacs biodéchets.

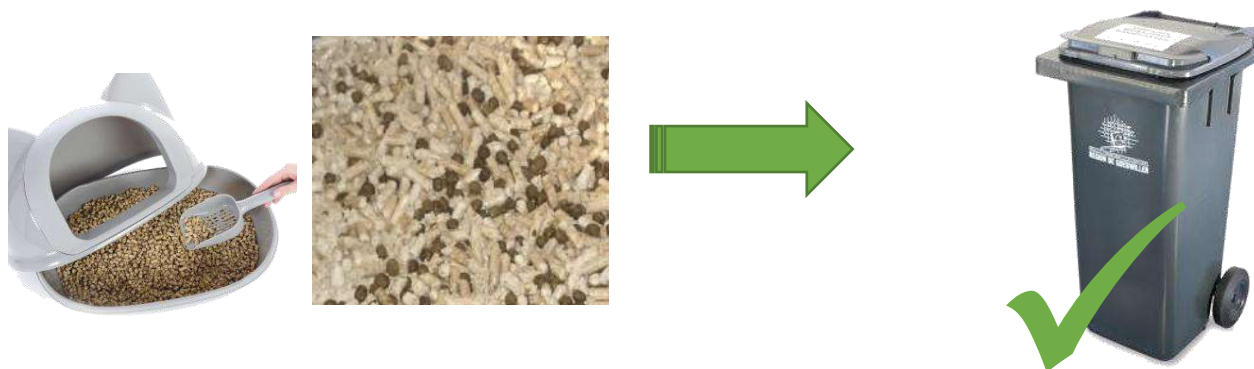
De quelles litières s'agit-il ?

Toutes les litières : végétales, minérales, en silice Toute litière d'animaux, à savoir de chats, hamsters, lapins, cochons d'Inde ...

Que dois-je faire des litières ?

Le mieux, si ce sont des litières végétales : les composter à domicile !

À défaut, elles sont à déposer dans le bac gris pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).



À partir de quand je ne peux plus les déposer dans le bac biodéchets ?

À partir du mois de mars. Des contrôles seront réalisés par les équipages de collecte de déchets. Les bacs biodéchets contenant de la litière ne seront plus collectés. Le cas échéant, des autocollants seront apposés sur les bacs pour prévenir les habitants.

Un doute sur les consignes de tri ?

Consultez le Mémo du Tri, diffusé à tous les habitants à l'automne 2021, téléchargeable sur la page suivante :

<http://www.cc-guebwiller.fr/accueil/vie-pratique/gestion-des-dechets/le-tri/>



Pour toute information concernant le tri des déchets et les moyens de réduire sa production de déchets, le service Environnement de la Communauté de Communes reste à la disposition des habitants pour répondre à leurs questions :

- Téléphone : 03.89.28.59.90
- Courriel : environnement@cc-guebwiller.fr
- Page Facebook : @EnvironnementCCRG68.

Contact technique :

Vanessa Higelin

Service Environnement de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

13 rue de l'Électricité

68500 Guebwiller

vanessa.higelin@cc-guebwiller.fr

03.89.28.59.90

Facebook : @EnvironnementCCRG68